

COMMUNE
DE
VILLIERSFAUX

41 100

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 MARS 2026

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9

DATE DE CONVOCATION

16/03/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars, 9 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Villiersfaux se sont réunis à la mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Mmes Caille Valérie, Corbin Martine, Guettier Gaëlle, Puichafray Noémie, Provost Annick, Mrs Bertin Cyrille, Charpin Vincent, Diard Maxime, Moyer Franck, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

Excusés/Pouvoir : M. Desvaux Philippe a donné pouvoir à M. Charpin Vincent
M. Richer Julien a donné pouvoir à Mme Puichafray Noémie

Secrétaire de séance : Mme Annick Provost

Le doyen d'âge rappelle que conformément à l'article L.2122-7 du Code général des collectivités territoriales, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Il rappelle, par ailleurs, que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Après appel de candidatures, il est procédé au vote.

M. Franck Moyer est candidat à la fonction de maire de la commune.
Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

A obtenu :

M. Franck MOYER 11 voix

Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, le conseil municipal proclame par 11 voix pour, Monsieur Franck Moyer, Maire de la commune de Villiersfaux et le déclare installé.

N°13-2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

041-214102931-20260320-13-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2026

Publication : 20/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Au Registre sont les signatures.

Pour expédition conforme :

La secrétaire de séance, Annick PROVOST Le Maire, Franck MOYER

